



Le huit décembre deux mille seize à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur Simon PLENET, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard BALAYE, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Éliane COSTE, Christophe DELORD, Olivier DUSSOPT, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Christian FOREL, Frédéric FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Alain GEBELIN, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Édith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Aurélia PLENET, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Marie-Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE et Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Max DESSUS, Michèle DEYGAS, Geneviève FAVERJON, Isabelle FRANÇOIS, Juanita GARDIER, Vincent MAYOT, René SABATIER, Irène THOMAS

Pouvoirs et représentations :

Max DESSUS excusé, a donné pouvoir à Alain GEBELIN  
Michèle DEYGAS retardée, a donné pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE  
Geneviève FAVERJON excusée, a donné pouvoir à Céline BONNET  
Juanita GARDIER retardée, a donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE  
Vincent MAYOT retardé, a donné pouvoir à Patrick OLAGNE  
René SABATIER excusé, a donné pouvoir à Martine OLLIVIER  
Irène THOMAS excusée, a donné pouvoir à Patrice GIRARD

Secrétaire de séance : Louis-Claude GAGNAIRE

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 2 décembre 2016

Membres en exercice : 48 titulaires + 9 suppléants      Présents : 38 titulaires      Pouvoirs : 7      Votants : 45

---

**2016.378- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,  
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016,  
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \* \*

Mesdames Michèle DEYGAS et Juanita GARDIER entrent en séance et prennent part aux prochains votes.

\* \* \* \* \*

**2016.379 - FINANCES - PRISE DE COMPÉTENCES NOUVELLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 – TRANSFERT DE CHARGES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – RAPPORT DÉFINITIF**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,  
APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 10 novembre 2016 qui fixe le montant définitif du transfert de charges intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
DEMANDE à chaque commune intéressée, à savoir Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Saint-Marcel-lès-Annonay, Vernosc-lès-Annonay, Villevoconce, de se prononcer sur l'évaluation dérogatoire du transfert de charges intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui la concerne,

CHARGE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

\* \* \* \*

**2016.380 – FINANCES - PRISE DE COMPETENCES NOUVELLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 – TRANSFERT DE CHARGES - FIXATION DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2016, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 ET DES EXERCICES SUIVANTS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,  
FIXE, pour l'exercice 2016, pour l'exercice 2017 et les exercices suivants le montant définitif des attributions de compensation des Communes membres tels qu'ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	<b>AC 2015</b>	<b>AC 2016</b>	Evolution	<b>AC 2017 et années suivantes</b>
	(pour mémoire)	Montant définitif	par rapport à n-1	Montant définitif
<b>Communes bénéficiaires d'un reversement par l'Agglomération d'Annonay</b>				
ANNONAY	5 193 359,00 €	4 757 976,00 €	-435 383,00 €	4 929 524,00 €
BOULIEU	190 754,00 €	173 462,00 €	-17 292,00 €	173 462,00 €
DAVEZIEUX	787 626,00 €	753 974,00 €	-33 652,00 €	753 974,00 €
LE MONESTIER	5 776,00 €	5 776,00 €	0,00 €	5 776,00 €
ROIFFIEUX	93 068,00 €	93 068,00 €	0,00 €	93 068,00 €
SAINT CLAIR	105 654,00 €	99 284,00 €	-6 370,00 €	99 284,00 €
SAINT CYR	24 068,00 €	15 235,00 €	-8 833,00 €	15 235,00 €
SAINT JULIEN VOCANCE	22 577,00 €	22 577,00 €	0,00 €	22 577,00 €
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	458 226,00 €	445 955,00 €	-12 271,00 €	445 955,00 €
THORRENC	6 896,00 €	6 896,00 €	0,00 €	6 896,00 €
VERNOSC	24 654,00 €	9 046,00 €	-15 608,00 €	9 046,00 €
VILLEVOCANCE	37 947,00 €	37 947,00 €	0,00 €	37 947,00 €
VOCANCE	21 112,00 €	21 112,00 €	0,00 €	21 112,00 €
<b>C/739111 (Fonctionnement dépenses)</b>	<b>6 971 717,00 €</b>	<b>6 442 308,00 €</b>	<b>-529 409,00 €</b>	<b>6 613 856,00 €</b>
<b>Communes redevables d'un reversement envers l'Agglomération d'Annonay</b>				
SAVAS	-716,00 €	-8 159,00 €	-7 443,00 €	-8 159,00 €
TALENCIEUX	-21 015,00 €	-21 015,00 €	0,00 €	-21 015,00 €
VANOSC	-4 366,00 €	-4 366,00 €	0,00 €	-4 366,00 €
<b>C/7321 (Fonctionnement recettes)</b>	<b>-26 097,00 €</b>	<b>-33 540,00 €</b>	<b>-7 443,00 €</b>	<b>-33 540,00 €</b>

PRECISE les modalités financières de mise en œuvre et ce dans la continuité de ce qui était mis en pratique lors des exercices précédents:

- pour les communes bénéficiaires : versement mensuel de l'attribution de compensation (montant égal à 1/12<sup>ème</sup> de l'attribution annuelle),
- pour les communes redevables : mise en recouvrement semestriel (semestre échu) de l'attribution de compensation (montant égal à 50% de l'attribution annuelle).

PRECISE que, sauf délibération contraire, les montants individuels des attributions de compensations fixées pour l'exercice 2017 sont automatiquement reconduites les exercices suivants et mise en œuvre selon les modalités décrites précédemment,

CHARGE Monsieur le Président, dans le cadre de la prise de compétence PLUi, de mettre en œuvre le dispositif proposé par la CLECT et adopté par les assemblées délibérantes, de mise à la charge des communes concernées (Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Saint-Marcel-lès-Annonay, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance) du coût supporté par l'EPCI au titre de la poursuite des procédures en cours au 1er janvier 2016 et ce jusqu'à l'achèvement desdites procédures:

Chaque année, après adoption du compte administratif (le 1<sup>er</sup> compte administratif concerné étant celui relatif à l'exercice 2016), le Président :

- liquidera, par certificat administratif, les sommes dues par les communes concernées lesquelles correspondront aux dépenses mandatées par la Communauté

d'agglomération du bassin d'Annonay et constatées au compte administratif, déduction faite des recettes afférentes (subventions, FCTVA, autres),

- intégrera lesdites sommes dans le calcul des attributions de compensation telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus,
- mettra en œuvre les attributions de compensation ainsi modifiées sur la période restant à courir (de l'adoption du compte administratif au 31 décembre de l'exercice) en tenant compte des sommes déjà versées (communes bénéficiaires – acomptes mensuels déjà mandatés) ou déjà encaissées (Communes redevables – recouvrement semestriel).

PRECISE que la présente délibération entrera en vigueur après adoption, par les communes intéressées, du rapport de la CLECT en date du 10 novembre 2016.

CHARGE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \*

**2016.381 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DÉCHETS DES MÉNAGES – EXERCICE 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 02**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget annexe déchets des ménages – exercice 2016 – telle que résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-dessous,

*BUDGET ANNEXE DECHETS DES MENAGES / EXERCICE 2016  
DECISION MODIFICATIVE N°02 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Détail)*

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°02		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
21	2158	autres installations, matériel et outillage	185 925,93 €	-39 000,00 €	812	146 925,93 €
23	23139	autres travaux	4 280,82 €	39 000,00 €	812	43 280,82 €
		S/Total opérations réelles		0,00 €		
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
001	001	Résultat reporté				
		<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>		

PRÉCISE que comme pour le Budget Primitif 2016, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \*

**2016.382 - FINANCES - BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS – EXERCICE 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget régie des transports – exercice 2016 – telle que résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-dessous,

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS / EXERCICE 2016 / DECISION MODIFICATIVE N°01  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
022	022	dépenses imprévues	1 237,17 €	1 309,14 €	<i>sans objet</i>	2 546,31 €
		<b>S/Total opérations réelles</b>		<b>1 309,14 €</b>		
		<b>S/Total opérations d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>		
002	002	Résultat reporté				
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 309,14 €</b>		

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS / EXERCICE 2016 / DECISION MODIFICATIVE N°01  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Montant	Fonction	
		<b>S/Total opérations réelles</b>		<b>0,00 €</b>		0,00 €
		<b>S/Total opérations d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>		
002	002	Résultat reporté		1 309,14 €	<i>sans objet</i>	1 309,14 €
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 309,14 €</b>		

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS / EXERCICE 2016 / DECISION MODIFICATIVE N°01  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Mesures nouvelles	Fonction	
21	2188	autres	45 000,00 €	5 456,00 €	<i>sans objet</i>	50 456,00 €
021	021	dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	6 750,00 €	<i>sans objet</i>	6 750,00 €
		<b>S/Total opérations réelles</b>		<b>12 206,00 €</b>		
		<b>S/Total opérations d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>		
001	001	Résultat reporté				
		<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>12 206,00 €</b>		

BUDGET REGIE DES TRANSPORT / EXERCICE 2016 / DECISION MODIFICATIVE N°01  
RECETTES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Mesures nouvelles	Fonction	
		S/Total opérations réelles			0,00 €	
		S/Total opérations d'ordre			0,00 €	
001	001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	12 206,00 €	sans objet	12 206,00 €
		<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>12 206,00 €</b>		

PRECISE que comme pour le Budget Primitif 2016, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \*

*Madame Aïda BOYER sort de séance et donne pouvoir à François CHAUVIN pour les prochains votes.*

*Monsieur Vincent MAYOT entre en séance et prend par aux prochains votes.*

\* \* \* \*

**2016.383 - HABITAT – SIGNATURE DE LA CONVENTION OPAH-RU 2017-2021 COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY ET LANCEMENT DE SA MISE EN OEUVRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention d'OPAH-RU 2017-2021 du Cœur de Ville Historique d'Annonay entre l'Anah, la Caisse des dépôts, la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay et la Ville d'Annonay,

SOLLICITE les aides de l'Anah et de la Caisse des dépôts pour le financement de l'animation de cette OPAH-RU,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

\* \* \* \*

**2016.384 - TRANSPORTS - SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS (Sd'AP) D'ANNONAY AGGLO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Madame Virginie FERRAND),

APPROUVE le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

\* \* \* \*

**2016.385 - TRANSPORTS - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE TRANSFERT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de transfert de compétence transport à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay,

APPROUVE le montant de la compensation financière à verser par le Département de l'Ardèche à la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay de 859 890,29€,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer l'avenant n°2 à la convention de transfert de compétence transport à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

\* \* \* \*

**2016.386 - TRANSPORTS - HARMONISATION DES TARIFS DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE TRANSPORTS D'ANNONAY AGGLO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré, et PAR 44 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Monsieur Denis NEIME),  
APPROUVE le remplacement des deux indices de calcul permettant d'appliquer la formule de révision des prix des marchés de transports scolaires, l'indice « prix à la consommation » (IPP) a été remplacé par l'identifiant INSEE 000641339 et l'indice « des Prix du Gazole » (G) a été remplacé par l'identifiant INSEE 01764283,  
APPROUVE la modification tarifaire du titre unitaire vendu dans les transports scolaires et urbains de 1€50 à 1€30,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

\* \* \* \*

**2016.387 - SPORTS – CENTRE AQUATIQUE – CHOIX DES SYSTEMES DE PRODUCTION, GESTION ET TRAITEMENT DES FLUIDES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES PUBLICS - EXERCICE 2016**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,  
APPROUVE la mise en œuvre de la solution technique de production, gestion et traitement des fluides proposée pour le nouveau centre aquatique, à savoir une chaufferie poly-combustibles pour la production et la gestion de l'énergie et des filtres céramique pour le traitement de l'eau,  
AUTORISE les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels susceptibles de soutenir le projet, et particulièrement auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

\* \* \* \*

**2016.388 - REGIE ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 44 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Madame Virginie FERRAND),  
DECIDE l'admission en non valeur des créances dont le détail figure en annexe de la présente délibération et pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus, soit 975,02 €.  
PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6541 « Créances admises en non valeur » du budget de la régie d'assainissement au titre de l'exercice 2016 ; les crédits budgétaires correspondants étant inscrits.  
CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \*

**2016.389 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016/2019**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,  
APPROUVE le projet de contrat enfance jeunesse, pour la période 2016/2019, ci-annexé,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer le contrat enfance jeunesse et tout document s'y reportant.

\* \* \* \*

**2016.390 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LES COMPTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY - EXERCICES 2009 A 2014 - COMMUNICATION DU RAPPORT A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes relatif aux exercices 2009 à 2014,  
PREND ACTE de la tenue du débat relatif à ce rapport d'observation,  
CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches relatives à la publicité de ce rapport.

\* \* \* \*

**2016.391 - DÉLIBÉRATIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SÉANCES DU 22 SEPTEMBRE, 19 OCTOBRE ET 10 NOVEMBRE 2016**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire pour les séances du 22 septembre, 19 octobre et 10 novembre 2016.

\* \* \* \*

**2016.392 - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
PREND ACTE des décisions prises par le Président pour les périodes susvisées.

-

La séance est levée à 21h10.

-

*Pour extrait certifié conforme.*

**Le Président**



**Simon PLENET**

Affiché le **20 DEC. 2016** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.

